



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE!



Site Internet

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du mardi 26 septembre 2017

Le bulletin d'adhésion 2016-2017 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



Facebook



@SNUIPP66



Action



Ensemble, SOUTENONS les emplois aidés :

[Signez la pétition en ligne adressée au Premier Ministre !](#)

L'école a besoin de moyens humains pour fonctionner au mieux, aussi bien pour la scolarisation des élèves en situation de handicap que pour l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école. Les suppressions d'emplois aidés dans l'Education nationale désorganisent le quotidien des écoles en remettant en question des missions essentielles, et pénalisent des personnels souvent éloignés du monde du travail.

Le SNUipp-FSU invite enseignants, AVS, personnels précaires, parents et acteurs de l'éducation à signer et faire signer massivement la carte-pétition qui sera transmise au Premier Ministre afin d'obtenir le réemploi des personnels concernés et la reconduction de leurs missions pour donner aux écoles les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions.



[Des consignes à l'attention des directrices et directeurs d'écoles](#)

[Une motion de conseil des maîtres à compléter, signer et envoyer au DASEN](#)

[Un courrier unitaire adressé au ministre](#)

[La mobilisation est d'ores et déjà à l'ordre du jour dans de nombreux départements](#)

Nous vous invitons également à venir nombreux à la RIS « spéciale direction » le mercredi 27 septembre à 9h au SNUipp-FSU 66 afin d'engager ensemble les actions à venir.



Le SNUipp-FSU appelle à la grève le 10 octobre, dans l'unité pour défendre le service public

Neuf fédérations de fonctionnaires (FSU, dont le SNUipp, Solidaires, la CGT, FO, UNSA, CFDT, CFE-CGC, CFTC et FA) appellent à une journée de grève et de manifestations le 10 octobre prochain. **Un cadre unitaire qui augure d'une mobilisation massive** pour défendre une Fonction publique prise pour cible depuis l'arrivée du nouveau gouvernement : jour de carence, gel du point d'indice, report du PPCR, arrêts massifs des contrats aidés sans création d'emplois pérennes....

[Pour lire le communiqué de presse de déclaration commune et en savoir plus ICI](#)

***Retraité-es : mobilisé-es le 28 septembre pour leur pouvoir d'achat !
10h30 au Palais des Congrès***

Les retraité-es de la FSU restent déterminé-es à faire des actions du 28 septembre un temps fort pour rappeler l'ensemble des problématiques posées aux retraité-es.

Les 9 organisations (FSU, UCR CGT, FO, UNAR- CFTC, CE- CGC, FGR-FP, UNIRS SOLIDAIRES, UNRPA, LSR) demandent à être reçues par le Président de la République pour exposer leurs revendications et faire de la situation des 16 millions de retraité-es une question essentielle de la politique gouvernementale.



Actus

Évaluations CP : le ministère corrige le tir

Dans un courrier adressé le 18 septembre aux enseignants de CP, le ministère les invite à aménager sensiblement le protocole de passation des évaluations de leurs élèves. Un recul qui fait suite aux nombreuses critiques, dont celles du SNUipp-FSU, sur un dispositif au contenu, à la forme et au calendrier inadaptés. [Lire la suite ICI](#)

Le SNUipp vous propose une lettre aux parents, modifiable et donc adaptable à la réalité de votre école, afin de communiquer avec eux sur ce sujet – certains sont en attente après en avoir entendu parler dans les médias à la rentrée ou dans les réunions de parents à la rentrée. [Vous pouvez la retrouver ici](#)

L'administration peut-elle imposer une astreinte aux TMB ?

Les remplaçants du 1er degré sont-ils assujettis à une situation d'astreinte ?

Aucun texte ne le prévoit et le Comité Technique Ministériel, seul habilité à statuer sur ces modalités, n'a jamais été consulté sur cette question. Le temps de travail des enseignants est calculé en référence au temps où il est à disposition de l'administration pour assurer sa mission d'enseignement.

L'article 4 du Décret n° 2017-856 du 9 mai 2017 dispose que « Les personnels mentionnés à l'article 1er assurent l'ensemble du service des personnels qu'ils remplacent. ». Sur cette base, un collègue en cours de remplacement sur la semaine dans une école ne travaillant pas le mercredi ne peut pas être envoyé dans une autre école pour la seule journée du mercredi !

Pas « d'astreinte » mais le remplaçant reste assujetti aux horaires de l'école dans laquelle il effectue un remplacement

Lorsqu'un remplaçant effectue un remplacement de plusieurs jours dans une école, il est assujetti aux horaires de cette école. En absence de programmation de remplacement, la référence à l'école de rattachement est de mise.

Exemples :

Le collègue X est rattaché à une école à quatre jours et demi. Lorsqu'il n'est pas affecté à une mission de remplacement, il est à disposition dans son école y compris les mercredis.

Le collègue Y est rattaché à une école à quatre jours. En dehors des périodes de remplacement il est à disposition de l'école de rattachement. Si son remplacement finit mardi soir et qu'aucun remplacement n'a été programmé, il n'a pas à être à disposition de l'administration le mercredi matin, celui-ci est vaqué comme pour les autres collègues de l'école de rattachement.

N'hésitez pas à faire remonter au SNUipp-FSU 66 toute difficulté rencontrée.



Le Medef vise l'école : raté !

Un slogan insultant pour l'école et ses personnels diffusé par le Medef suscite de nombreuses réactions. Dont celles indignées de la FSU et consternée du ministre de l'Éducation nationale.

"Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail !" La formule découverte fortuitement dans une campagne de promotion en ligne du Medef crée le buzz et soulève à juste titre un vent d'indignation dans le monde éducatif et au-delà.

La FSU, qui a immédiatement publié [un communiqué](#), s'est indignée "que le MEDEF puisse tenir des propos aussi irresponsables et aussi insultants" pour des agents pleinement engagés et investis dans un service public d'éducation de qualité. "En accusant abusivement l'école, le MEDEF cherche sans doute à faire oublier que les entreprises n'ont pas réussi à créer le million d'emplois promis comme devant résulter du CICE", poursuit le communiqué.

Dans la foulée, c'est le ministre de l'Éducation nationale en personne qui a été contraint à réagir par un tweet pour soutenir lui aussi les enseignants : "Je suis consterné par le slogan du Medef et leur demande un retrait immédiat. Merci à tous ceux qui œuvrent pour la réussite de nos élèves."

Du côté du Medef, on explique vouloir "susciter le débat sans viser les enseignants mais le système".

C'est raté !

Infos administratives

Animations pédagogiques

GDAI c'est jusqu'au 2 octobre !

Seules les 18h d'animations pédagogiques sont obligatoires...

Rappel : vous pouvez assister aux RIS du SNUipp-FSU 66 sur le temps d'animations pédagogiques : 3h, 6h ou 9h.

Calendrier



RIS DU SNUipp-FSU 66 : première série automne 2017

[Dates, modalités, lettre aux parents : tout ce que vous voulez savoir est ICI](#)

Se syndiquer ... au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !

Le SNUipp-FSU a toujours l'ambition d'être à l'écoute de la profession, dans toute sa diversité, de lui permettre de se rassembler et d'agir. Le SNUipp-FSU s'engagera, comme il l'a toujours fait, pour faire entendre nos exigences et nos revendications pour une école garante de la réussite de tous, ainsi que pour défendre les intérêts des enseignants. Dans le même temps, chacun a de plus en plus besoin d'être conseillé, appuyé et défendu dans les démarches pour sa carrière, le respect de ses droits.

Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues ! [Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>
compte twitter : @snuipp66 Facebook
TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)
Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?
5 élu(e)s sur 7 à la CAPD